



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 19/02/2016 – Délibération A1a - N°16-007
7-1 Décisions budgétaires

AN 2016
16-007

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

11/02/2016

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL
VILLE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 concernant les nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160301-DEL16_007-DE

Considérant que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant que ces nouvelles dispositions imposent aux Maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à leur organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Considérant que ce rapport doit également, pour les communes de plus de 10 000 habitants, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et être acté par une délibération spécifique donnant lieu dorénavant à un vote,



Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 11 février 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir débattu,


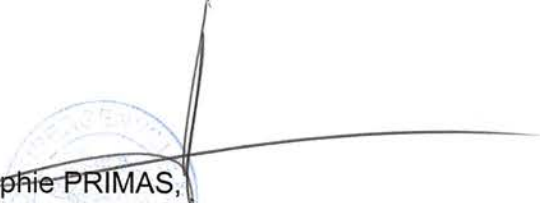
- **Reconnait avoir pris connaissance** des grandes orientations budgétaires 2016 du Budget principal de la Ville,
- **Approuve, à la majorité** (30 voix Pour, 3 voix Contre : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD), le rapport sur les orientations budgétaires 2016 du Budget principal de la Ville dont une copie est annexée à la présente délibération,
- **Confirme** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal,
 - Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 01/03/2016
Et publié le 24/02/2016



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2016 De la Ville d'Aubergenville

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2016. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2016, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur La structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi, comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2016, le 6 avril prochain.

Le Contexte National : le projet de loi de finances pour 2016

L'objectif d'évolution de la dépense publique locale, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016.

Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

	Objectif 2016
RÉGIONS	0,4%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,6%
DÉPARTEMENTS	1,9%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,7%
GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE	0,6%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,7%
COMMUNES	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
Collectivités locales et leurs groupements	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,6%

Le taux d'évolution fixé pour les dépenses de fonctionnement des communes est de 1,3%.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront globalement en diminution de 1,9% par rapport à 2015, soit 3,3 milliards €.

L'essentiel de cette baisse concerne la **DFG (Dotation Globale de Fonctionnement)** du fait de la montée en charge de la **contribution au redressement des comptes publics** qui s'élèvera pour 2016 à 3,67 milliards € (dont 1,45 milliard d'€ par les communes). Cette baisse de 9,6% de la DGF représente 1,89% des recettes de fonctionnement des collectivités.

Le **FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale)**, continuera également sa montée en charge en 2016. L'augmentation supportée en 2016 sera toutefois moindre que celle prévue initialement.

La DGF fera l'objet d'une réforme significative au 1er janvier 2017 (au lieu du 1er janvier 2016 tel qu'envisagé à l'origine). La DGF 2016 sera donc calculée selon les règles de répartition en vigueur en 2015.

La loi de finances 2016 prévoit en outre la création d'un **fonds d'aide à l'investissement local** :

- 500 millions € consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et les EPCI, distribués par les préfets : projets de rénovation thermique, de

transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles.

- 500 millions € dédiés aux bourgs-centres et aux villes moyennes : 300 millions € gérés par les préfets pour accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants et 200 millions € pour maintenir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à son niveau de 2015 (montant global de DETR : 816 millions € en 2015 et 2016 contre 616 millions € en 2014).

Si la **Dotation de Solidarité Urbaine** subit quelques évolutions afin de se recentrer sur un nombre plus restreint de communes, les communes éligibles en 2015, comme Aubergenville, bénéficieront d'une garantie de non-baisse. Le montant « de base » 2016 devant être au moins égal à celui de 2015.

Le Contexte Local

Les orientations budgétaires 2016 pour Aubergenville seront très fortement impactées par l'évolution de l'organisation intercommunale intervenue fin 2015 et début 2016 :

- 24/12/2015 : modification des statuts de la Communauté de Communes Seine Mauldre
- 01/01/2016 : fusion de la Communauté de Communes Seine Mauldre au sein de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

Cette double évolution impactera fortement la construction budgétaire 2016 :

- Les compétences « Enfance », « Petite-Enfance », et « Gestion des équipements sportifs de proximité » (hors Centre Aqualudique Intercommunal) sont reprises par la Ville d'Aubergenville. La compétence « Maintien à Domicile des séniors » sera quant à elle reprise sur le budget 2016 du CCAS.

Ainsi, l'ensemble des dépenses et recettes de ces compétences seront dès 2016 intégrées dans le budget de la commune.

L'attribution de compensation perçue en 2016 sera évaluée afin de neutraliser l'impact budgétaire de ces transferts sur les équilibres financiers de la commune.

- Les compétences Voirie, Eau et Assainissement sont transférées au 01/01/2016 à la Communauté Urbaine. Cependant, afin de donner le temps nécessaire à la Communauté urbaine pour mettre en place une organisation intégrée et opérationnelle, ces transferts font l'objet pour 2016 de convention confiant la gestion opérationnelle de ces compétences à la Ville d'Aubergenville.

La Ville poursuivra donc, en 2016, à prévoir sur son budget les dépenses et recettes liées à ces compétences. La ville gérant ces compétence pour le compte de la CU GPS&O, celle-ci

remboursera la Ville des dépenses effectuées. Concernant l'investissement, notamment en matière de voirie, la réalisation des opérations sera soumise à la validation préalable de la CU GPS&O.

Globalement, l'exercice de ces compétences transférées à la CU GPS&O sera donc neutre du point de vue budgétaire.

La Situation Financière au 31/12/2015

La situation financière de la Ville d'Aubergenville au 31/12/2015 est saine. Cette bonne situation financière peut être illustrée à travers deux ratios financiers de référence : l'épargne brute et la capacité de désendettement.

- L'épargne Brute : la capacité d'autofinancement

L'épargne représente l'autofinancement que dégage la ville pour rembourser sa dette et financer ses investissements.

Fin 2015, l'épargne brute d'Aubergenville s'élève à 2,5 M€ soit plus de 15% de ses recettes de fonctionnement alors que la moyenne des villes de même strate était de 12,26 % en 2014.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2015 = 15 %

- La capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La Capacité de désendettement à fin 2015 d'Aubergenville est de 3,1 ans. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

CAPACITE DE DESENETTEMENT 2015 = 3,1 ANS

Les Orientations Budgétaires 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Avec la reprise des compétences « Enfance », « Petite-Enfance », et « Gestion des équipements sportifs de proximité », les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles sont en forte augmentation : environ +17,5% pour atteindre 16,3 M€.

De plus, les dépenses relatives à la compétence « Voirie » font toujours l'objet de prévisions budgétaires du fait de son exécution par la ville pour le compte de la CU GPS&O.

Ainsi, **les dépenses de personnel** sont en augmentation de 46,7 % et s'élèveront à un peu plus de 9 M€ en 2016. **A périmètre constant, si l'on écarte la reprise des compétences de la Communauté de Communes Seine Mauldre, les dépenses de personnel prévisionnelles pour 2016 seront stables par rapport à celle de 2015.**

La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs pour 2016 seront donc profondément affectées par le retour des compétences « enfance » et « petite-enfance ».

Les nouvelles dépenses de personnel liées aux transferts de compétences représentent environ 3 M€ et se répartissent de la manière suivante :

- Gestion des équipements sportifs : 250 K€
- Equipe de Direction Enfance : 200 K€
- Petite-Enfance : 1,3 M€
- Péri-scolaire : 550 K€
- Centres de Loisirs : 450 K€
- Ménage : 100 K€
- Urbanisme : 40 K€
- Assurance, cotisation CNAS, frais divers, médecine du travail, ACMO, etc... : 100 K€

Ces transferts de compétences entraînent une augmentation des effectifs qui se répartissent de la manière suivante (hors agents « horaire ») :

	CAT A	CAT B	CAT C	TOTAL
URBANISME			1	1
SPORTS			7	7
DIRECTION ENFANCE / PETITE ENFANCE	1	0	4	5
PETITE-ENFANCE	1	2	14	17
ENFANCE		3	7	10
RH - PREVENTION			1	1
MENAGE			4	4
PORTAGE REPAS			1	1
TOTAL TRANSFERTS CCSM => VILLE	2	5	39	46
TOTAL VILLE FIN 2015	17	26	124	167
TOTAL VILLE DEBUT 2016	19	31	163	213
EVOLUTION SUITE TRANSFERTS	11,8%	19,2%	31,5%	27,5%

Hormis ces évolutions, il n'est pas prévu de modification significative des effectifs, des rémunérations (hors revalorisation du point d'indice et GVT), des avantages en nature ou du temps de travail.

Les **charges à caractère général**, constituées des frais généraux (électricité, eau, gaz, ménage, etc...) et des dépenses d'intervention des services municipaux (fournitures, prestataires extérieurs, etc...), seront elles aussi en nette augmentation : +16,5% pour atteindre 5 M€. **A périmètre constant ces charges feront l'objet d'une grande maîtrise puisqu'une évolution de seulement 0,1% est envisagée.**

Les **subventions et participations obligatoires** seront quant à elles en assez forte baisse : -25% pour s'établir à 1,4 M€. En effet, la contribution municipale au Service Départemental d'Incendie et de Secours (environ 400 K€) est reprise par la CU GPS&O. **A périmètre constant, la diminution des subventions et participations obligatoires ne sera plus que de 2.2 %.** Une diminution de l'ordre de 5% des subventions aux associations a en effet été adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance de décembre 2015.

Depuis ces dernières années, la ville supportait une nouvelle charge de fonctionnement significative : les contributions dite « de péréquation » qui sont versées par la ville pour être réparties par l'Etat au profit des communes les plus pauvres. Du fait de la création de la CU GPS&O, ces contributions devraient être en diminution sensible : elles s'élevaient à près de 600 K€ en 2015 et devraient revenir à environ 150 K€ en 2016.

Malgré cet effort de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, quelques nouvelles actions prévues pour 2016 :

- Scolaire : Augmentation de la dotation par élève « fournitures » de 8,7% (rattrapage inflation depuis 2008)
- Animation / Culture : maintien d'une « Fête de Noël », Soirée des sportifs 2016
- Maison de Voisinage : Ouverture en Août
- Ecole Municipale des Sports : augmentation du nombre de stages
- Jeunesse : création d'une « bourse aux projets »
- Jeunesse : organisation d'un « Forum Jobs d'été »
- Direction Générale : mise en œuvre d'une « démarche qualité »

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Avec la reprise des compétences « Enfance », « Petite-Enfance », et « Gestion des équipements sportifs de proximité », les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles seront elles aussi en forte augmentation : environ +21,1% pour atteindre 19,2 M€.

Les produits des services et du domaine seront en augmentation de +5% pour atteindre 1,7 M€. Cette évolution résulte d'un triple mouvement :

- Perception des recettes provenant des usagers des services Enfance et Petite-Enfance
- Disparition du remboursement par la CCSM des « services partagés » (1,1 M€ en 2015)
- Remboursement par la CU GPSO des frais de fonctionnement supportés par la Ville dans le cadre des Conventions de Gestion mises en place pour les compétences ne pouvant être immédiatement prises en charge par les services intercommunaux (compétence « voirie » essentiellement)

Les **recettes prévisionnelles issues de la fiscalité directe** (taxe d'habitation et taxes foncières) seront en augmentation de 1%. Cette augmentation résulte exclusivement de la prise en compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidée en loi de finances.

Compte-tenu de la création de la CU GPSO, les taux d'imposition 2016 devront subir des modifications sur la base d'un **principe de neutralité**, c'est-à-dire **sans augmentation de la pression fiscale**. Cela sera la 14^{ème} année que la Ville d'Aubergenville n'accroît pas la pression fiscale pesant sur le contribuable aubergenvillois puisque la dernière augmentation des taux d'imposition date de 2002.

L'attribution de compensation, auparavant versée par la CCSM, et qui vise à compenser le coût des compétences transférées à l'intercommunalité, sera quant à elle en forte augmentation conformément à la délibération de décembre 2015 approuvant le rapport d'évaluation des transferts de charges du fait de la reprise de certaines compétences.

Les dotations, versées par l'Etat, par le Département des Yvelines, par la CAF, seront globalement en augmentation de 27,4%. Cette augmentation s'explique par plusieurs évolutions contradictoires :

- **Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** de -26,5% soit plus de 250 K€. Depuis 2013, la DGF aura ainsi baissé de 46% passant de 1,6 M€ à moins de 900 K€ en 2016.
- **Diminution des dotations du département des Yvelines** : environ 100 K€
- **Augmentation des participations de la CAF** avec la perception de celles concernant les compétences « Enfance » et « Petite-Enfance » : environ 750 K€

Le budget 2016 sera par ailleurs construit sur l'hypothèse d'une stabilité des autres produits de fonctionnement.

La section de fonctionnement permettra de dégager un autofinancement prévisionnel d'environ 2,9 M€, soit 15,6% de ses recettes réelles de fonctionnement.

- **DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Le programme d'investissement prévisionnel pour 2016 s'élève à environ 5,4 M€.

Il intègre tout d'abord les crédits pour 2016 de diverses opérations pluriannuelles :

- Fin de l'opération « Réhabilitation GS P. Fort / J. Moulin » avec 233 K€

- Réalisation de l'opération « Agrandissement du cimetière » avec près de 750 K€
- Création d'une opération ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) dotée de 1,2 M€ dont 250 K€ de crédits sur 2016
- Création d'une opération « Renouvellement du Parc Auto » d'un montant de 750 K€ avec une première tranche de 250 K€ en 2016.

Outre les crédits de paiement dédiés aux autorisations de programme pour 1,2 M€, il est d'ores et déjà possible de présenter quelques-unes des autres opérations envisagées :

- Travaux et équipement des écoles : 725 K€ (dont 300 K€ pour la poursuite de la démarche « école numérique »)
- Travaux d'aménagement urbain (hors Voirie) : 125 K€
- Autres investissements (hôtel de ville, cimetière, Vivier, études diverses) : 1 M€
- Equipement des services : 311 K€

Concernant la compétence « Voirie », qui est désormais du ressort de la CU GPS&O, la ville proposera à la Communauté Urbaine un programme de travaux de 900 K€ intégrant notamment :

- Piste Cyclable prolongement CD Yvelines : 280 K€
- Voirie Avenue Foch : 180 K€
- Réfection voirie Croix Gâtée + Grande Rue : 75 K€
- Voirie Impasse des Priers et rue des Glycines : 68 K€
- Etude pour Enfouissement réseaux : 35 K€

- **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Les recettes d'investissement seront constituées

- de l'autofinancement prévisionnel d'environ 2,9 M€ dégagé par la section de fonctionnement.
- Du fonds de compensation de la TVA pour environ 400 K€
- De la taxe d'aménagement pour environ 75 K€
- Des dotations aux amortissements pour environ 300 K€

Un emprunt d'équilibre de 1,5 M€ sera inscrit. Cependant, compte-tenu des résultats excédentaires attendus pour l'exercice 2015 et qui feront l'objet d'une reprise lors du budget supplémentaire, aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2016, hors opération de refinancement de la dette actuelle.

- **ENDETTEMENT DE LA VILLE :**

L'encours de dette au 31/12/2015 (budget principal) s'élève à 7,6 M€ soit 652 € / hbt. Cet encours intègre 5,8 M€ d'emprunts dits « structurés ».

L'endettement de la ville à l'issue des opérations de réaménagement de la dette en cours sera de 8,2 M€ soit 703 € / hbt.

L'intégralité de l'encours de dette sera à taux fixe avec un taux fixe moyen très satisfaisant de d'environ 3,5%.

L'encours de dette au 31/12/2015 budget annexe assainissement est de 4,6 M€ soit 395 € / hbt.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 19/02/2016 – Délibération A1b - N°16-008
7-1 Décisions budgétaires

AN 2016
16-008

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
11/02/2016

DATE D'AFFICHAGE :
11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 28
Votants 33

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 concernant les nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2016 0301-DEL 16_008-DE

Considérant que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant que ces nouvelles dispositions imposent aux Maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à leur organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Considérant que ce rapport doit également, pour les communes de plus de 10 000 habitants, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et être acté par une délibération spécifique donnant lieu dorénavant à un vote,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 11 février 2016,


Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir débattu,


- **Reconnait avoir pris connaissance** des grandes orientations budgétaires 2016 du Budget annexe du service Assainissement,
- **Approuve, à la majorité** (30 voix Pour, 3 voix Contre : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD) le rapport sur les orientations budgétaires 2016 du Budget annexe du service Assainissement dont une copie est annexée à la présente délibération,
- **Confirme** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal,
 - Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 01/03/2016

Et publié le 24/02/2016


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2016 De la Ville d'Aubergenville

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2016. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2016, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur La structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi, comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2016, le 6 avril prochain.

Le Contexte National : le projet de loi de finances pour 2016

L'objectif d'évolution de la dépense publique locale, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016.

Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

	Objectif 2016
RÉGIONS	0,4%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,6%
DÉPARTEMENTS	1,9%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,7%
GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE	0,6%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,7%
COMMUNES	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
Collectivités locales et leurs groupements	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,6%

Le taux d'évolution fixé pour les dépenses de fonctionnement des communes est de 1,3%.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront globalement en diminution de 1,9% par rapport à 2015, soit 3,3 milliards €.

L'essentiel de cette baisse concerne la **DFG (Dotation Globale de Fonctionnement)** du fait de la montée en charge de la **contribution au redressement des comptes publics** qui s'élèvera pour 2016 à 3,67 milliards € (dont 1,45 milliard d'€ par les communes). Cette baisse de 9,6% de la DGF représente 1,89% des recettes de fonctionnement des collectivités.

Le **FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale)**, continuera également sa montée en charge en 2016. L'augmentation supportée en 2016 sera toutefois moindre que celle prévue initialement.

La DGF fera l'objet d'une réforme significative au 1er janvier 2017 (au lieu du 1er janvier 2016 tel qu'envisagé à l'origine). La DGF 2016 sera donc calculée selon les règles de répartition en vigueur en 2015.

La loi de finances 2016 prévoit en outre la création d'un **fonds d'aide à l'investissement local** :

- 500 millions € consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et les EPCI, distribués par les préfets : projets de rénovation thermique, de

transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles.

- 500 millions € dédiés aux bourgs-centres et aux villes moyennes : 300 millions € gérés par les préfets pour accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants et 200 millions € pour maintenir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à son niveau de 2015 (montant global de DETR : 816 millions € en 2015 et 2016 contre 616 millions € en 2014).

Si la **Dotation de Solidarité Urbaine** subit quelques évolutions afin de se recentrer sur un nombre plus restreint de communes, les communes éligibles en 2015, comme Aubergenville, bénéficieront d'une garantie de non-baisse. Le montant « de base » 2016 devant être au moins égal à celui de 2015.

Le Contexte Local

Les orientations budgétaires 2016 pour Aubergenville seront très fortement impactées par l'évolution de l'organisation intercommunale intervenue fin 2015 et début 2016 :

- 24/12/2015 : modification des statuts de la Communauté de Communes Seine Mauldre
- 01/01/2016 : fusion de la Communauté de Communes Seine Mauldre au sein de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

Cette double évolution impactera fortement la construction budgétaire 2016 :

- Les compétences « Enfance », « Petite-Enfance », et « Gestion des équipements sportifs de proximité » (hors Centre Aqualudique Intercommunal) sont reprises par la Ville d'Aubergenville. La compétence « Maintien à Domicile des séniors » sera quant à elle reprise sur le budget 2016 du CCAS.

Ainsi, l'ensemble des dépenses et recettes de ces compétences seront dès 2016 intégrées dans le budget de la commune.

L'attribution de compensation perçue en 2016 sera évaluée afin de neutraliser l'impact budgétaire de ces transferts sur les équilibres financiers de la commune.

- Les compétences Voirie, Eau et Assainissement sont transférées au 01/01/2016 à la Communauté Urbaine. Cependant, afin de donner le temps nécessaire à la Communauté urbaine pour mettre en place une organisation intégrée et opérationnelle, ces transferts font l'objet pour 2016 de convention confiant la gestion opérationnelle de ces compétences à la Ville d'Aubergenville.

La Ville poursuivra donc, en 2016, à prévoir sur son budget les dépenses et recettes liées à ces compétences. La ville gérant ces compétence pour le compte de la CU GPS&O, celle-ci

remboursera la Ville des dépenses effectuées. Concernant l'investissement, notamment en matière de voirie, la réalisation des opérations sera soumise à la validation préalable de la CU GPS&O.

Globalement, l'exercice de ces compétences transférées à la CU GPS&O sera donc neutre du point de vue budgétaire.

Budget Annexe Assainissement pour 2016

- BUDGET ASSAINISSEMENT

La compétence Assainissement est une compétence intercommunale à compter du 01/01/2016. Ce budget sera donc géré pour le compte de GPS&O.

Le budget de fonctionnement 2016 sera globalement conforme à celui adopté en 2015.

Le budget sera construit sur la base d'une stabilité du taux de la redevance d'assainissement. La redevance resterait ainsi à 0.7869 € H.T. le m³.

En section d'investissement, des crédits seront inscrits en prévision de travaux d'assainissement qui sont envisagés sur le complexe sportif Mimoun.

Le budget Assainissement sera également affecté par le refinancement des emprunts structurés.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 19/02/2016 – Délibération A1c - N°16-009
7-1 Décisions budgétaires

AN 2016
16-009

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSOILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

11/02/2016

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 concernant les nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2016 0301-DEL 16_009-DE

Considérant que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant que ces nouvelles dispositions imposent aux Maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à leur organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Considérant que ce rapport doit également, pour les communes de plus de 10 000 habitants, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,


Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et être acté par une délibération spécifique donnant lieu dorénavant à un vote,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 11 février 2016,


Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir débattu,

- **Reconnait avoir pris connaissance** des grandes orientations budgétaires 2016 du Budget annexe du service de distribution d'Eau potable,
- **Approuve à la majorité** (30 voix Pour, 3 voix Contre : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD), le rapport sur les orientations budgétaires 2016 du Budget annexe du service de distribution d'Eau potable dont une copie est annexée à la présente délibération,
- **Confirme** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal,
 - Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 01/03/2016
Et publié le 24/02/2016

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2016 De la Ville d'Aubergenville

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2016. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2016, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur La structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi, comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2016, le 6 avril prochain.

Le Contexte National : le projet de loi de finances pour 2016

L'objectif d'évolution de la dépense publique locale, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016.

Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

Le taux d'évolution fixé pour les dépenses de fonctionnement des communes est de 1,3%.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront globalement en diminution de 1,9% par rapport à 2015, soit 3,3 milliards €.

L'essentiel de cette baisse concerne la DFG (Dotation Globale de Fonctionnement) du fait de la montée en charge de la contribution au redressement des comptes publics qui s'élèvera pour 2016 à 3,67 milliards € (dont 1,45 milliard d'€ par les communes). Cette baisse de 9,6% de la DGF représente 1,89% des recettes de fonctionnement des collectivités.

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale), continuera également sa montée en charge en 2016. L'augmentation supportée en 2016 sera toutefois moindre que celle prévue initialement.

La DGF fera l'objet d'une réforme significative au 1er janvier 2017 (au lieu du 1er janvier 2016 tel qu'envisagé à l'origine). La DGF 2016 sera donc calculée selon les règles de répartition en vigueur en 2015.

La loi de finances 2016 prévoit en outre la création d'un fonds d'aide à l'investissement local :

- 500 millions € consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et les EPCI, distribués par les préfets : projets de rénovation thermique, de

	Objectif 2016
RÉGIONS	0,4%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,6%
DÉPARTEMENTS	1,9%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,7%
GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE	0,6%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,7%
COMMUNES	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
Collectivités locales et leurs groupements	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,6%

transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles.

- 500 millions € dédiés aux bourgs-centres et aux villes moyennes : 300 millions € gérés par les préfets pour accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants et 200 millions € pour maintenir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à son niveau de 2015 (montant global de DETR : 816 millions € en 2015 et 2016 contre 616 millions € en 2014).

Si la **Dotation de Solidarité Urbaine** subit quelques évolutions afin de se recentrer sur un nombre plus restreint de communes, les communes éligibles en 2015, comme Aubergenville, bénéficieront d'une garantie de non-baisse. Le montant « de base » 2016 devant être au moins égal à celui de 2015.

Le Contexte Local

Les orientations budgétaires 2016 pour Aubergenville seront très fortement impactées par l'évolution de l'organisation intercommunale intervenue fin 2015 et début 2016 :

- 24/12/2015 : modification des statuts de la Communauté de Communes Seine Mauldre
- 01/01/2016 : fusion de la Communauté de Communes Seine Mauldre au sein de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

Cette double évolution impactera fortement la construction budgétaire 2016 :

- Les compétences « Enfance », « Petite-Enfance », et « Gestion des équipements sportifs de proximité » (hors Centre Aqualudique Intercommunal) sont reprises par la Ville d'Aubergenville. La compétence « Maintien à Domicile des séniors » sera quant à elle reprise sur le budget 2016 du CCAS.

Ainsi, l'ensemble des dépenses et recettes de ces compétences seront dès 2016 intégrées dans le budget de la commune.

L'attribution de compensation perçue en 2016 sera évaluée afin de neutraliser l'impact budgétaire de ces transferts sur les équilibres financiers de la commune.

- Les compétences Voirie, Eau et Assainissement sont transférées au 01/01/2016 à la Communauté Urbaine. Cependant, afin de donner le temps nécessaire à la Communauté urbaine pour mettre en place une organisation intégrée et opérationnelle, ces transferts font l'objet pour 2016 de convention confiant la gestion opérationnelle de ces compétences à la Ville d'Aubergenville.

La Ville poursuivra donc, en 2016, à prévoir sur son budget les dépenses et recettes liées à ces compétences. La ville gérant ces compétence pour le compte de la CU GPS&O, celle-ci

remboursera la Ville des dépenses effectuées. Concernant l'investissement, notamment en matière de voirie, la réalisation des opérations sera soumise à la validation préalable de la CU GPS&O.

Globalement, l'exercice de ces compétences transférées à la CU GPS&O sera donc neutre du point de vue budgétaire.

Budget Annexe Eau Potable pour 2016

- BUDGET EAU POTABLE

La compétence Eau Potable est une compétence intercommunale à compter du 01/01/2016. Ce budget sera donc géré pour le compte de GPS&O. Ce budget annexe a eu une très faible activité budgétaire en 2015. Les seuls mouvements enregistrés concernent le produit de la surtaxe communale sur l'eau qui s'est élevé en 2015 à 4,6 K€ et les dotations aux amortissements pour 35 K€ en dépenses et en recettes.

Compte-tenu des excédents du budget eau potable à reprendre après le vote du Compte Administratif 2015, de la suppression fin 2014 la surtaxe communale sur l'eau, le BP 2016 ne devrait donc comporter ni dépenses, ni recettes.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 19/02/2016 – Délibération A2 - N°16-010
7-1 Décisions budgétaires

AN 2016
16-010

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSBILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 28

Votants 33

DATE D’AFFICHAGE :

11/02/2016

**OBJET : MODIFICATION DE L’AUTORISATION D’ENGAGER, LIQUIDER,
MANDATER LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT – EXERCICE 2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1612-1,

Vu la délibération n°2015-090 du 15 décembre 2015 portant autorisation d'engagement et de mandatement sur l'exercice 2016 à hauteur de 720 000 €,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160301-DEL16_010-DE

Considérant que le Budget Primitif 2016 de la Collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier 2016,

Considérant que le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 15 décembre 2015, les autorisations d'engagement et de mandatement suivantes :

OPERATIONS / CHAPITRES	AUTORISATION DE DEPENSES ANTICIPEES OUVERTES SUR L'EXERCICE 2016
300 - AMENAGEMENTS URBAINS	250 000,00 €
310 - RESEAUX ET AUTRES SERVICES AMENAGEMENTS	100 000,00 €
320 - BATIMENTS SCOLAIRES	150 000,00 €
330 - AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS	150 000,00 €
340 - EQUIPEMENTS DES SERVICES	60 000,00 €
CHAPITRE 21 HORS OPERATIONS	10 000,00 €
TOTAL GENERAL	720 000,00 €

Considérant le transfert de certaines compétences à la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise au 1^{er} janvier 2016, et notamment le transfert de la compétence voirie,

Considérant que les investissements correspondant à la compétence Voirie doivent faire l'objet d'une comptabilisation dans le budget de la Commune conformément aux règles comptables des opérations pour compte de tiers, et que les dépenses afférentes doivent être ainsi comptabilisées au chapitre budgétaire « 458101 – Opérations sous mandat – GPS&O »,

Considérant qu'il convient, par conséquent, de réduire l'autorisation sur le chapitre opération « 300 – Aménagements Urbains » de 150 000 € et de créer une autorisation du même montant sur le chapitre « 458101 – Opérations sous mandat – GPS&O »,

Considérant que le montant global de l'autorisation de 720 000 € demeure identique à celui adopté le 15 décembre dernier,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 11 février 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT),

- **Décide de modifier la délibération n°15-0290 au 15 décembre 2015** portant autorisation d'engagement et de mandatement sur l'exercice 2016 à hauteur de 720 000 €,
- **Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater** les dépenses anticipées pour un montant maximum de 720 000 euros, conformément à l'affectation budgétaire suivante :

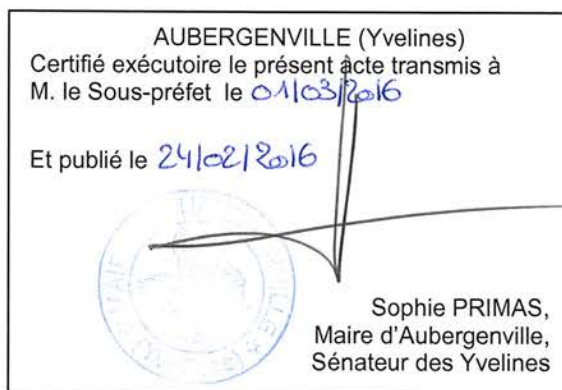
OPERATIONS / CHAPITRES	AUTORISATION DE DEPENSES ANTICIPEES OUVERTES SUR L'EXERCICE 2016
300 - AMENAGEMENTS URBAINS	100 000,00 €
310 - RESEAUX ET AUTRES SERV AMENAGEMENTS	100 000,00 €
320 - BATIMENTS SCOLAIRES	150 000,00 €
330 - AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS	150 000,00 €
340 - EQUIPEMENTS DES SERVICES	60 000,00 €
CHAPITRE 458101 – OPERATIONS SOUS MANDAT – GPS&O	150 000,00 €
CHAPITRE 21 HORS OPERATIONS	10 000,00 €
TOTAL GENERAL	720 000,00

- **Précise :**

- o que ce montant demeure dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- o que les dépenses engagées dans la limite de 720 000 euros devront être reprises lors du budget primitif 2016,
- o et qu'aucun virement de crédits de ligne à ligne ne peut être effectué,

- **Confirme** que la délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
- Monsieur le Trésorier Principal.
- Monsieur le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 19/02/2016 – Délibération A3 - N°16-011
7-1 Décisions budgétaires - Régies

AN 2016
16-011

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :
11/02/2016

**OBJET : AUTORISATION DE FACTURATION ET D'ENCAISSEMENT DE
RECETTES PAR LA VILLE D'AUBERGENVILLE POUR LE COMPTE DE
LA CU GRAND PARIS SEINE & OISE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article R1617-6,

Vu les dispositions de l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relatives aux régies du secteur public local prévoyant la possibilité pour une collectivité locale d'encaisser les recettes d'une autre collectivité,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160301-DEL16_011-DE

Vu les délibérations de la Communauté de Communes Seine-Mauldre du 9 novembre 2015, de la commune d'Aubergenville du 19 novembre 2015, de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre du 24 novembre 2015, de la commune de Nézel du 26 novembre 2015 approuvant la modification des statuts de la CCSM et prévoyant la restitution des compétences Construction, aménagement, entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire ; Enfance / Jeunesse et Personnes âgées au 24 décembre 2015 aux communes ;

Considérant la création de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPSO) au 1^{er} janvier 2016 issue de la fusion de la Communauté de Communes Seine Mauldre et de cinq autres intercommunalités ;

Considérant que les facturations et de fait, l'encaissement des recettes relatives aux prestations rendues en novembre et décembre 2015 par les services Enfance, Petite enfance, et Personnes âgées n'ont pas été réalisés, et qu'ils sont acquis aujourd'hui à la CU GPSO ;

Considérant que la Communauté urbaine GPSO a sollicité la Ville d'Aubergenville pour assurer la facturation desdites prestations et l'encaissement des recettes correspondantes pour son compte ;

Considérant que l'encaissement de recettes pour le compte de tiers est possible sur la base de l'article R.1617-6 du CGCT et de l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relatives aux régies d'avances et de recettes des collectivités territoriales ;

Considérant que les recettes ainsi perçues par l'intermédiaire des régies d'avances et de recettes le seront à titre gratuit ;

Considérant qu'elles ne seront pas comptabilisées sur le budget de la Ville d'Aubergenville et qu'elles feront l'objet de reversements directs à GPSO par les régisseurs d'avances et de recettes et par le Trésor Public des Mureaux ;

Considérant que la CU GPSO assurera elle-même la gestion des impayés de facturation ;

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 11 février 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : P. GOMMARD),

- **Approuve** le principe de l'encaissement de recettes pour le compte de GPSO, sur les régies d'avances et de recettes de la commune d'Aubergenville, des recettes suivantes :
 - o Participation des usagers pour le service de portage de repas à domicile ;
 - o Participation des familles pour les activités de Centre de Loisirs
 - o Participation des familles pour les activités d'Accueil Périscolaire
 - o Participation des familles pour les activités d'accueil Petite-Enfance

- **Précise** que l'encaissement de ses recettes pour compte GPSO est réalisé à titre gratuit ;
- **Précise** les modalités d'encaissement, de reversement de ses recettes pour compte de GPSO ainsi que les modalités de prise en charge des risques relatifs à ces encaissements font l'objet d'une convention et **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention ;
- **Confirme** que la présente délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 01/03/2016

Et publié le 24/02/2016



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160301-DEL16_011-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 19/02/2016 – Délibération B1 - N°16-012
7-5 Subventions

**AN 2016
16-012**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 28
Votants 33

DATE D’AFFICHAGE :
11/02/2016

**OBJET : EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION SUR LA VILLE
D’AUBERGENVILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance créant un fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD),

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2016 0301-DEL 16_012-DE

Considérant l'objectif de la Commune de poursuivre le développement de sa politique locale de prévention de la délinquance, en conformité avec la plan départemental,

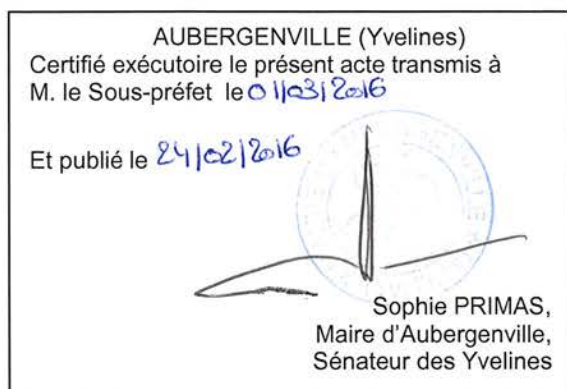
Considérant l'avis favorable de la Commission Travaux – Sécurité et Prévention réunie le 9 février 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Claude VANNYMEERSCH, Conseiller municipal membre de la Commission Travaux – Sécurité et Prévention,


Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Autorise Madame le Maire à déposer** un dossier d'autorisation préfectorale en vue d'étendre son système de vidéo protection aux sites suivants :
 - o Rue des Brissettes
 - o Avenue de Dixmude / Commerce
 - o Boulevard de Mantes
 - o Rue du Clos Reine
 - o Rue des Carrières
 - o Rue du Plateau
 - o Rue des Sources / Plateau
 - o Croix Gâtée,

- **Sollicite une subvention de l'Etat** au titre du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) et **autorise Madame le Maire à signer et à déposer** le dossier y afférent.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 19/02/2016 – Délibération B2 - N°16-013
3-5 Autres actes de gestion du domaine public

**AN 2016
16-013**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

11/02/2016

**OBJET : APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE
(AD'AP) DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160301-DEL16_013-DE

Vu la loi n°2055-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesure législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu les décrets du 5 novembre 2014 relatifs à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des ERP et des installations ouvertes au public (IOP),

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation,

Vu l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution,

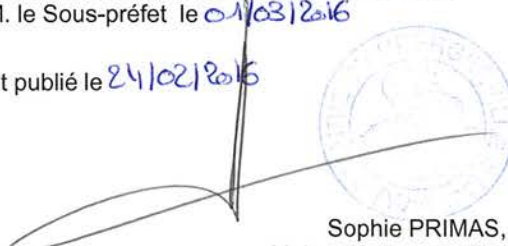
Considérant le diagnostic réalisé par le cabinet QUALICONSULT dressant l'état d'accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public de la Commune d'Aubergenville,

Considérant l'avis unanime et favorable de la Commission d'accessibilité réunie le 9 février 2016

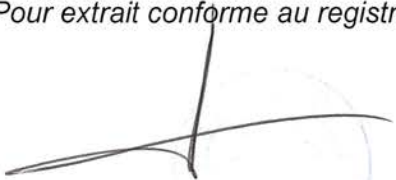
Ayant entendu l'exposé de Mme Valérie MASSICOT, Conseillère municipale membre de la Commission Travaux – Sécurité et Prévention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- - **Approuve** l'Agenda d'accessibilité Programmée pour les établissements recevant du public listés dans le dossier déposé en Préfecture des Yvelines,
- - **s'engage à se tenir aux travaux et planning de réalisation** cités dans le dossier dans le respect de la réglementation sur l'accessibilité.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 01/03/2016
Et publié le 24/02/2016

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/03/2016
Application agréée E-legalite.com



**AN 2016
16-014**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

11/02/2016

OBJET : ACCORD DE PRINCIPE DE VENTE D’EAU CARBONATEE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune d'Aubergenville ne dispose pas de ressources en propre pour assurer l'alimentation en eau potable de son réseau et qu'elle doit donc faire appel à un fournisseur devant lui permettre d'assurer la fourniture en eau potable 24h/24,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2016 0301-DEL 16_014-DE

Considérant que Lyonnaise des Eaux dispose, à proximité de la Collectivité, d'une unité de production permettant d'alimenter la Commune en eau potable en quantité suffisante et qu'elle projette de réaliser les investissements nécessaires à la décarbonatation sur son site de Flins/Aubergenville,

Considérant que la Commune d'Aubergenville a manifesté son intérêt pour la livraison d'une eau décarbonatée, sur une durée minimale de 15 ans, au tarif de 0.187 €HT/m3 (valeur en date du 1^{er} janvier 2015), lorsque Lyonnaise-des-Eaux aura pu mener à bien les travaux lui permettant d'assurer une telle livraison, soit à partir du 1^{er} juillet 2018,

Considérant que le tarif d'achat de vente d'eau en gros sera donc augmenté, à compter du 1^{er} juillet 2018, de la part décarbonatation,

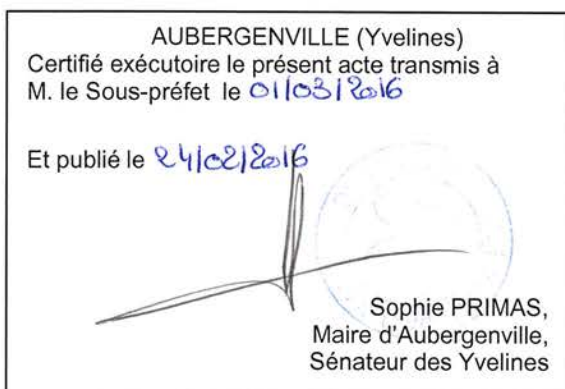
Considérant que la décarbonatation de l'eau permettra une amélioration du service, attendue par une majorité des usagers qui permettra de générer des économies significatives sur les surcoûts engendrés par l'excès de calcaire dans l'eau (produits ménagers, vieillissement prématuré des équipements, sur consommation énergétique...),

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Travaux – Prévention – Sécurité du 9 février 2016,

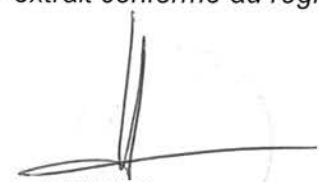
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise HUENTZ, Conseillère municipale membre de la Commission Travaux – Sécurité et Prévention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **Donne un accord de principe** sur la base des éléments sus mentionnés,
- **Autorise Madame le Maire à signer** ledit accord.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 19/02/2016 – Délibération C1 - N°16-015
1-4 Autres types de contrat

AN 2016
16-015

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

11/02/2016

**OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE LABELLISATION ENTRE LA
COMMUNE D'AUBERGENVILLE ET LA CAFY POUR LA MISE EN PLACE
D'UN POINT RELAIS CAF A LA MAISON DE TOUS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°15-063 du Conseil Municipal du 25 juin 2015 portant signature, avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, d'une convention de labellisation d'un point relais CAF au centre social « La Maison de Tous »,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2016 0301-DEL 16_015-DE

Considérant que cette convention de labellisation rentre dans le cadre de la mise en œuvre d'actions concrètes favorisant la cohésion sociale des habitants résidant sur la ville,

Considérant que ce Point Relais CAF consiste en la mise en place d'une borne CAF, d'un espace multimédia et d'une permanence d'un travailleur social (1/2 journée par semaine), et qu'il s'agit ainsi de remédier à l'éloignement géographique de l'antenne de la Caisse d'allocations familiales des Mureaux,

Considérant qu'il convient d'apporter, au vu des nouvelles directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et du retour d'expérience de la Commune, quelques ajustements à la convention signée le 14 septembre 2015,

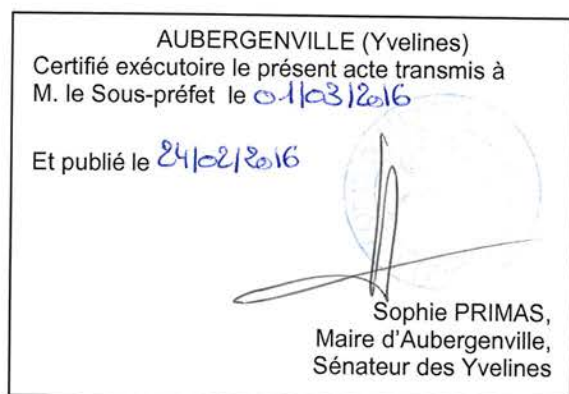
Considérant la proposition de la CAFY de contractualiser l'ensemble de ces modifications par un avenant n°1,

Considérant l'avis favorable de la Commission Action et Politique sociales du 15 février 2016.,


Ayant entendu l'exposé de M. Thierry MONTANGERAND, Adjoint au Maire délégué à l'Enfance Jeunesse et Politique & action sociales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **Se prononce favorablement** sur les termes de l'avenant n°1 à la convention de labellisation avec la CAF,
- **Autorise Madame le Maire à signer** ledit avenant.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 19/02/2016 – Délibération C2 - N°16-016
1-4 Autres types de contrat

**AN 2016
16-016**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSOILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
11/02/2016

DATE D’AFFICHAGE :
11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 28
Votants 33

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE DEPARTEMENT, L'IFEP ET LA COMMUNE D'AUBERGENVILLE POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE - AVENANT N°1 DE PROLONGATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2016 0301-DEL 16_016-DE

Vu la convention tripartite entre le Département des Yvelines, l'Association IFEP (Insertion Formation Education Prévention) et la commune d'Aubergenville, pour la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée,

Vu le courrier du Conseil départemental du 12 janvier 2016 concernant les nouvelles dispositions relatives à la prévention spécialisée prises par délibération du 18 décembre 2015,

Considérant que le Conseil départemental a décidé de lancer un appel à projets pour la création de services de prévention spécialisée sur le territoire de Seine Aval et de recentrer les actions de prévention spécialisée sur les communes et les quartiers relevant de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et de les maintenir sur les territoires en veille active,

Considérant qu'à cet effet, le Département a proposé à la Commune d'Aubergenville de proroger la convention relative à l'intervention de l'IFEP sur son territoire, jusqu'à la fin mars 2016, dans l'attente des résultats de la commission de sélection du prochain appel à projets de prévention spécialisée,

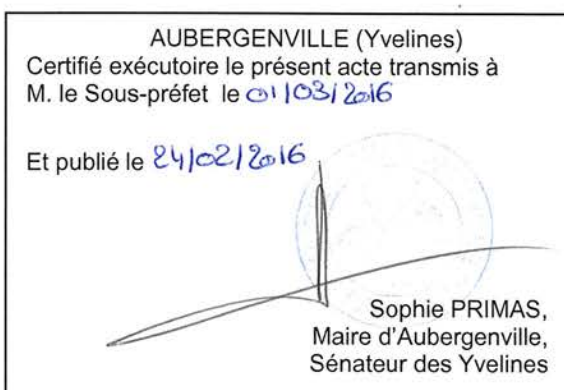
Considérant que les modalités de cofinancement sont maintenues dans le cadre de cet avenant,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Travaux – Prévention et Sécurité du 9 février 2016,


Ayant entendu l'exposé de Mme Marie-Christine LOZACH, Conseillère municipale, membre de la Commission Travaux – Prévention et Sécurité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **Accepte de modifier** la convention de mise en œuvre des actions de prévention spécialisée du 24 novembre 2010 comme proposé par le Département,
- **Autorise Madame le Maire à signer** l'avenant n°1 de prolongation jusqu'au 31 mars 2016.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 19/02/2016 – Délibération D1 - N°16-017
1-4 Autres types de contrat

**AN 2016
16-017**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 28

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

11/02/2016

**OBJET : APPROBATION DES REGLEMENTS DE SERVICE DES STRUCTURES
ENFANCE ET PETITE ENFANCE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2015355-0002 en date du 21 décembre 2015 de la Préfecture des Yvelines portant modification des statuts de la Communauté de Communes Seine-Mauldre,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160301-DEL16_017-DE

Vu les délibérations de la Communauté de Communes Seine-Mauldre du 9 novembre 2015 et de la commune d'Aubergenville du 19 novembre 2015, approuvant la modification des statuts de la CCSM et prévoyant la restitution aux communes, au 24 décembre 2015, des compétences construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, "enfance et jeunesse" et "personnes âgées",

Considérant qu'il convient de définir, par règlement de service, les règles de fonctionnement applicables aux familles dont les enfants fréquentent l'accueil périscolaire, les centres de loisirs, le multi-accueil "Farandole" et la crèche familiale "Chrysalide",


Ayant entendu l'exposé de M. Thierry MONTANGERAND, Adjoint au Maire délégué à l'Enfance, la Jeunesse et la Politique & action sociales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour)

- **Adopte** les règlements de service de l'accueil périscolaire, des centres de loisirs, du multi-accueil "Farandole" et de la crèche familiale "Chrysalide",

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 01/03/2016

Et publié le 24/02/2016



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

**AN 2016
16-018**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSOILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 28

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

11/02/2016

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L.230-2 du Code du travail et modifiant le Code du travail,

Considérant l'implication de la Commune d'Aubergenville dans cette démarche,

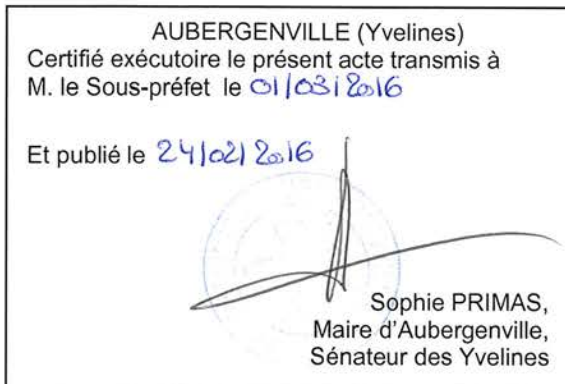
Considérant que le Fonds national de prévention peut financer, à hauteur de 160 € par jour, l'implication des différents acteurs dans la limite d'un plafond de 15 000 € pour une collectivité dont l'effectif est supérieur à 250 agents,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 16 juillet 2015,


Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **Autorise Madame le Maire d'Aubergenville :**
 - o **à déposer** un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention
 - o **et à signer** toutes les pièces y afférentes.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 19/02/2016 – Délibération E2 - N°16-019
4-4 Autres catégories de personnels

**AN 2016
16-019**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
11/02/2016

DATE D'AFFICHAGE :
11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 28
Votants 33

OBJET : GRATIFICATION DE STAGIAIRES EN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160301-DEL16_019-DE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Considérant qu'il est proposé, dans le cadre de la démarche Qualité engagée par la ville, de faire appel à un stagiaire de l'enseignement supérieur,

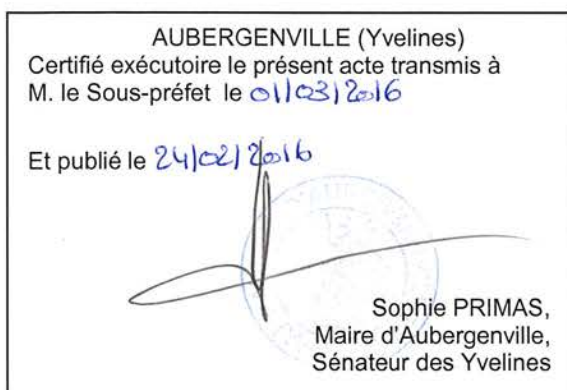
Considérant que ce stagiaire aura pour mission de faire un état des lieux du fonctionnement actuel des services d'accueil de la ville, par le biais notamment d'une analyse documentaire, de tests à distance (site internet, accueil téléphonique), d'entretiens avec le personnel, d'observations sur site,

Considérant qu'un stagiaire effectuant un stage d'une durée supérieure à deux mois consécutifs ou non, doit percevoir une gratification pendant la durée de son stage,


Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **Fixe** le montant de cette gratification à 15% du plafond horaire de sécurité sociale, soit 3.60 € de l'heure au 1^{er} janvier 2016



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 19/02/2016 – Délibération F1 - N°16-020
5-3 Désignation de représentants

AN 2016
16-020

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 19 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Rachida ABDELOUAHED, Mme Laurence DENAND, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Joël DANIEL, procuration à Mme Claudine ARNOUD
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Gille LECOLE
M. Frédéric GROSBILLOT, procuration à Mme Sophie PRIMAS

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

11/02/2016

**OBJET : COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE – DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION
LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA CU
GPSO**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160219-DELIB16_020-DE

Considérant la création de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPSO) au 1^{er} janvier 2016,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la CU GPSO,

Considérant que le Conseil communautaire de la CU GPSO a déterminé, le 9 février dernier, la composition de la CLECT à 92 membres titulaires, et autant de membres suppléants, sur le fondement suivant :

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour les communes jusqu'à 10 000 habitants (population totale) ;
- 2 représentants titulaires et autant de suppléants pour les communes de plus de 10 000 habitants et jusqu'à 20 000 habitants ;
- 3 représentants titulaires et autant de suppléants pour les communes de plus de 20 000 habitants,

Considérant que sur cette base, le Conseil Municipal est tenu de désigner deux titulaires et deux suppléants pour le représenter au sein de la CLECT,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **Décide, à l'unanimité (33 voix Pour) de procéder** à la désignation de ses représentants à la Commission locale d'évaluation de transfert des charges de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, au scrutin public à la majorité absolue, 2 voix Contre : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, 1 Abstention : P. GOMMARD) :

En qualité de Délégués titulaires :



Philippe LEYMARIE
Edward DANGELOT

En qualité de Délégués suppléants :

Pascal ANDRE
Didier JAHIER



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160219-DELIB16_020-DE